

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **353^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 15 décembre 2020, à 17 heures via Zoom.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Johanne Allaire
 Rébecca Joyal
 Louise Lacoste
 Mélanie Laflamme
 France Lamarche
 Lyne Larouche
 Martine Lavoie
 Marie-Anne Perreault
 Christiane Pichette
 Suzie Ranger
 Annie Saint-Germain

Messieurs Robin Blanchet
 Tarik-Alexandre Chbani
 Jean-Philippe Martin
 Olivier Simard

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames Émy Daniel
 Marilyn Doucet
 Isabelle Grelier
 Isabelle Legault
 Kathleen Lebeuf
 Catherine Parent

Monsieur Daniel Desgens
 Simon Lavoie

ABSENTS :

Madame Sophie Jean
 Brianna Teupe

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la 352^e assemblée ordinaire : correction et approbation**
- 3. Affaires découlant du procès-verbal de la 352^e assemblée ordinaire**
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**
 - (d) 5.1 Rapport annuel 2019-2020
 - (d) 5.2 Assouplissements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour la session d'hiver 2021
 - 5.2.1 Demande de dérogation temporaire à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour la session d'hiver 2021
 - 5.2.2 Assouplissements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour la session d'hiver 2021

- 5.3 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes 2020-2021 – modification
 - (d) 5.4 Diplômes d'études collégiales (DEC) – Sanction des études
 - 5.4.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction
 - 5.4.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
 - (d) 5.5 Projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes – AO-2021-001 – Services professionnels en architecture
 - (d) 5.6 Projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes – AO-2021-002 – Services professionnels en ingénierie structure/civil
 - (d) 5.7 Projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes – AO-2021-003 – Services professionnels en ingénierie mécanique/électrique
 - (d) 5.8 Régime d'emprunt Desjardins
- 6. Points d'information**
- (d) 6.1 Frais sessionnels – hiver 2021
 - (d) 6.2 Bilan de sécurité du réseau informatique du Collège
 - 6.3. Présentation de la démarche de la planification stratégique
 - (d) 6.4. Colloque annuel AQPC 2022
- 7. Correspondance et communications écrites**
- 8 Varia**

CA20/21-353.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, la présidente du Conseil, madame Christiane Pichette, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

La présentation du point 5.3 – Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes 2020-2021 – modification, est reportée à une prochaine assemblée.

Le point 6.3 – Présentation de la démarche de la planification stratégique sera traité en début de séance.

Il est proposé par : Mme Martine Lavoie

Appuyé par : Mme Marie-Anne Perreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 353^e assemblée.

CA20/21-353.2
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DE
LA 352^e ASSEMBLÉE
ORDINAIRE

2. Adoption du procès-verbal de la 352^e assemblée ordinaire : correction et approbation

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 352^e assemblée ordinaire.

CA20/21-353.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT DE CE
PROCÈS-VERBAL

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Ombudsman : le directeur général annonce aux membres que madame Pascale Legault doit cesser ses fonctions le 31 décembre 2020. Un suivi de ses démarches pour le remplacement de Mme Legault sera

transmis aux membres avant la prochaine assemblée. La réponse du Collège aux recommandations de l'ombudsman ainsi que le plan d'action seront déposés au prochain C.A.
Démission de Mme Sophie Jean : le comité de gouvernance et d'éthique est responsable du processus de désignation des membres issus des détenteurs de DEC. Les démarches pour remplacer Mme Jean ont débuté.

CA20/21-353.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

4. Rapport du Directeur général

Le Directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Covid – situation au Collège;
- Directives pour limiter la présence au Collège et pause-écran offerte au personnel par le Collège les 23 et 24 décembre
- Poste à la direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté – beaucoup de candidatures - remerciement à Mme Émy Daniel pour avoir assuré l'intérim
- Fondation du Collège Montmorency : départ de la directrice générale et début des démarches d'embauche;
- Mise à jour économique – nouvelles sommes octroyées;
- Nouveau pavillon – rencontre avec le MÉS

CA20/21-353.5/
POINTS DE
DÉCISION

5. Points de décision

(d) 5.1 Rapport annuel 2019-2020

L'article 27.1 de la Loi sur les collèges précise qu'un collège doit, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique.

Le ministère de l'Enseignement supérieur demande aux collèges de compléter leur rapport annuel dans un formulaire sur le Portail *Collecteinfo* du gouvernement où l'on précise la liste des éléments obligatoires à y inclure et les documents à y joindre.

CONSIDÉRANT l'obligation pour le Collège selon l'article 27.1 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel de transmettre au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année un rapport sur ses activités;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit faire état des activités pour son dernier exercice financier ainsi que des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique;

CONSIDÉRANT le mandat de publier dans notre rapport annuel le code d'éthique et de déontologie des administrateurs;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit se faire sur le Portail *Collecteinfo* du ministère de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de direction d'approuver le rapport annuel ;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER ET D'AUTORISER le Directeur général à transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, le rapport annuel du Collège Montmorency pour l'année 2019-2020 tel que déposé sous la cote CA20/21.353.5.1.

(d) 5.2 Assouplissements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour la session d'hiver 2021

5.2.1 Demande de dérogation temporaire à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour la session d'hiver 2021

Dans le contexte exceptionnel et inédit de la pandémie, la ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann, a informé les collèges le 23 novembre dernier que les assouplissements temporaires au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) seraient prolongés pour la session d'hiver 2021 afin de faciliter l'administration des programmes et l'évaluation des apprentissages.

La Direction des études demande l'autorisation temporaire de déroger à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) comme proposée par le Ministère.

CONSIDÉRANT le contexte inédit et exceptionnel de la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT la correspondance de la ministre de l'Enseignement supérieur du 23 novembre 2020 demandant aux collèges de poursuivre l'offre de formation hybride pour la session d'hiver 2021 dans le respect des contraintes sanitaires émises par la Santé publique;

CONSIDÉRANT la responsabilité du Collège de mettre tout en œuvre pour assurer la tenue d'activités pédagogiques adaptées, à distance et en présence, tout en favorisant la réussite des étudiants;

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Enseignement supérieur propose la reconduction des assouplissements au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) afin de faciliter l'administration des programmes et l'évaluation des apprentissages;

CONSIDÉRANT l'autorisation temporaire de déroger à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) proposée par le Ministère;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

Il est proposé par : Mme Mélanie Laflamme

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER une dérogation temporaire à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour la session d'hiver 2021.

5.2.2 Assouplissements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour la session d'hiver 2021

Dans sa correspondance du 23 novembre 2020, la ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann, a informé les collèges que les assouplissements temporaires au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) seraient prolongés pour la session d'hiver 2021 afin de faciliter l'administration des programmes et l'évaluation des apprentissages.

La Direction des études propose de reconduire les assouplissements temporaires qui ont été adoptés par le Conseil d'administration le 7 octobre 2020 en prévision de la session d'hiver 2021 selon le document déposé.

CONSIDÉRANT le contexte inédit et exceptionnel de la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT la correspondance de la ministre de l'Enseignement supérieur du 23 novembre 2020 demandant aux collèges de poursuivre l'offre de formation hybride pour la session d'hiver 2021 dans le respect des contraintes sanitaires émises par la Santé publique;

CONSIDÉRANT la responsabilité du Collège de mettre tout en œuvre pour assurer la tenue d'activités pédagogiques adaptées, à distance et en présence, tout en favorisant la réussite des étudiants;

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Enseignement supérieur propose la reconduction des assouplissements au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) afin de faciliter l'administration des programmes et l'évaluation des apprentissages;

CONSIDÉRANT la volonté de la Direction des études de reconduire les assouplissements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages adoptés par le Conseil d'administration le 7 octobre 2020 en prévision de la session d'hiver 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : Mme Suzie Ranger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les assouplissements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour la session d'hiver 2021.

5.3 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes 2020-2021 – modification

La présentation de ce point est reportée à une prochaine assemblée.

(d) 5.4 Sanction des études

La directrice des études soumet aux administrateurs la liste vérifiée par le registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Suite à leur approbation, cette liste sera soumise au ministre de l'Enseignement supérieur afin qu'il décerne un diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

5.4.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – Recommandations de sanction

La Direction des études s'assure de la conformité des dossiers avec les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur. Le Collège peut donc recommander la sanction des études à toutes les étudiantes et tous les étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA20/21.353.5.4.1.

5.4.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

La directrice de la formation continue et des services aux entreprises présente pour information la liste des étudiants ayant terminé des AEC et pour lesquels une attestation d'études collégiales est décernée par le Collège.

(d) 5.5 Projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes – AO-2021-001 – Services professionnels en architecture

Concernant le projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes, un appel d'offres public, basé exclusivement sur des critères qualitatifs, a été réalisé du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2020. L'ouverture des soumissions, pour l'appel d'offres AO-2021-001, a permis de sélectionner la firme d'architectes qui va établir les plans et devis et assurer la surveillance des travaux.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration pour autoriser l'octroi du contrat à la firme d'architectes sélectionnée.

CONSIDÉRANT le besoin constant d'optimiser les espaces du Collège afin de répondre adéquatement à l'augmentation de la clientèle;

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer l'isolation thermique entre les blocs C et B avant, pour augmenter l'efficacité énergétique de la bâtisse et offrir un meilleur confort aux usagers;

CONSIDÉRANT la vétusté des toitures et la nécessité d'effectuer des travaux de réfection des bassins A4/A5/A6 et A7;

CONSIDÉRANT la nécessité d'agrandir l'entrée principale du Collège (entrée # 3) et de réaménager celle de la salle André-Mathieu;

CONSIDÉRANT que le projet sera financé via l'enveloppe de maintien d'actif;

CONSIDÉRANT que les travaux de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes, seront essentiellement effectués entre le 8 juin 2021 et le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public # AO-2021-001 a été réalisé du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} décembre 2020, pour les services professionnels en architecture liés à la préparation des plans et devis ainsi qu'aux services durant la construction;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics impose, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, une évaluation basée exclusivement sur des critères qualitatifs, et qu'un minimum de 3 critères doit permettre l'évaluation de la qualité;

CONSIDÉRANT que le paiement des honoraires professionnels en architecture doit se faire conformément au « Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes » chapitre C-65.1, r. 9, en appliquant la méthode à pourcentage pour la préparation des plans et devis, ainsi que pour certains services fournis durant la construction et en utilisant la méthode horaire ou à forfait pour les services exclus de la méthode à pourcentage;

CONSIDÉRANT la création d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que 5 (cinq) firmes en architecture ont déposé une offre de services et qu'en vertu de l'évaluation du comité de sélection, celui-ci recommande unanimement que le contrat soit adjugé à DKA Architectes inc. et Yves Woodrough Architectes inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et du directeur général;

Il est proposé par : Mme Martine Lavoie

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du contrat des services professionnels en architecture à la firme DKA Architectes inc. et Yves Woodrough Architectes inc. pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux en lien avec le projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes.

(d) 5.6 Projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes – AO-2021-002 – Services professionnels en ingénierie structure/civil

Concernant le projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes, un appel d'offres public, basé exclusivement sur des critères qualitatifs, a été réalisé du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2020. L'ouverture des soumissions, pour l'appel d'offres AO-2021-002, a permis de sélectionner la firme d'ingénierie structure/civil qui va établir les plans et devis et assurer la surveillance des travaux.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration pour autoriser l'octroi du contrat à la firme d'ingénierie structure/civil sélectionnée.

CONSIDÉRANT le besoin constant d'optimiser les espaces du Collège afin de répondre adéquatement à l'augmentation de la clientèle;

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer l'isolation thermique entre les blocs C et B avant, pour augmenter l'efficacité énergétique de la bâtisse et offrir un meilleur confort aux usagers;

CONSIDÉRANT la vétusté des toitures et la nécessité d'effectuer des travaux de réfection des bassins A4/A5/A6 et A7;

CONSIDÉRANT la nécessité d'agrandir l'entrée principale du Collège (entrée # 3) et de réaménager celle de la salle André-Mathieu;

CONSIDÉRANT que le projet sera financé via l'enveloppe de maintien d'actif;

CONSIDÉRANT que les travaux de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes, seront essentiellement effectués entre le 8 juin 2021 et le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public # AO-2021-002 a été réalisé du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} décembre 2020, pour les services professionnels en ingénierie structure/civil liés à la préparation des plans et devis ainsi qu'aux services durant la construction;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics impose, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, une évaluation basée exclusivement sur des critères qualitatifs, et qu'un minimum de 3 critères doit permettre l'évaluation de la qualité;

CONSIDÉRANT que le paiement des honoraires professionnels en ingénierie doit se faire conformément au « Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs » chapitre C-65.1, r. 12, en appliquant la méthode à pourcentage pour la préparation des plans et devis, ainsi que pour certains services fournis durant la construction et en utilisant la méthode horaire ou à forfait pour les services exclus de la méthode à pourcentage;

CONSIDÉRANT la création d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que 2 (deux) firmes en ingénierie structure/civil ont déposé une offre de services et qu'en vertu de l'évaluation du comité de sélection, celui-ci recommande unanimement que le contrat soit adjugé à la firme MLC Associés inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et du directeur général;

Il est proposé par : Mme Marie-Anne Perreault

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du contrat des services professionnels en ingénierie structure/civil à la firme MLC Associés inc. pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux en lien avec le projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes.

(d) 5.7 Projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes – AO-2021-003 – Services professionnels en ingénierie mécanique/électrique

Concernant le projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes, un appel d'offres public, basé exclusivement sur des critères qualitatifs, a été réalisé du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2020. L'ouverture des soumissions, pour l'appel d'offres AO-2021-003, a permis de sélectionner la firme d'ingénierie mécanique/électrique qui va établir les plans et devis et assurer la surveillance des travaux.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration pour autoriser l'octroi du contrat à la firme d'ingénierie mécanique/électrique sélectionnée.

CONSIDÉRANT le besoin constant d'optimiser les espaces du Collège afin de répondre adéquatement à l'augmentation de la clientèle;

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer l'isolation thermique entre les blocs C et B avant, pour augmenter l'efficacité énergétique de la bâtisse et offrir un meilleur confort aux usagers;

CONSIDÉRANT la vétusté des toitures et la nécessité d'effectuer des travaux de réfection des bassins A4/A5/A6 et A7;

CONSIDÉRANT la nécessité d'agrandir l'entrée principale du Collège (entrée # 3) et de réaménager celle de la salle André-Mathieu;

CONSIDÉRANT que le projet sera financé via l'enveloppe de maintien d'actif;

CONSIDÉRANT que les travaux de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes, seront essentiellement effectués entre le 8 juin 2021 et le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public # AO-2021-003 a été réalisé du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} décembre 2020, pour les services professionnels en ingénierie mécanique/électrique liés à la préparation des plans et devis ainsi qu'aux services durant la construction;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics impose, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, une évaluation basée exclusivement sur des critères qualitatifs, et qu'un minimum de 3 critères doit permettre l'évaluation de la qualité;

CONSIDÉRANT que le paiement des honoraires professionnels en ingénierie doit se faire conformément au « Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs » chapitre C-65.1, r. 12, en appliquant la méthode à pourcentage pour la préparation des plans et devis, ainsi que pour certains services fournis durant la construction et en utilisant la méthode horaire ou à forfait pour les services exclus de la méthode à pourcentage;

CONSIDÉRANT la création d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que 2 (deux) firmes en ingénierie mécanique/électrique ont déposé une offre de services et qu'en vertu de l'évaluation du comité de sélection, celui-ci recommande unanimement que le contrat soit adjugé à la firme Bouthillette Parizeau inc.;

CONSIDÉRANT l'autorisation du dirigeant pour l'octroi du contrat à la seule soumission conforme et acceptable;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et du directeur général;

Il est proposé par : Mme Suzie Ranger

Appuyé par : Mme Lyne Larouche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du contrat des services professionnels en ingénierie mécanique/électrique à la firme Bouthillette Parizeau inc. pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux en lien avec le projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes.

(d) 5.8 Régime d'emprunt Desjardins

En lien avec les exigences du MÉS pour l'année 2020-2021, la Caisse Desjardins demande une mise à jour du document crédit variable autorisé (marge de crédit au fonds de fonctionnement). Les personnes désignées comme signataires autorisés seront : Olivier Simard à titre de directeur général et Isabelle Legault à titre de directrice des services financiers et des ressources matérielles.

CONSIDÉRANT les règles budgétaires en vigueur;

CONSIDÉRANT que la marge de crédit autorisée au fonds de fonctionnement doit être couverte par un contrat de crédit variable;

CONSIDÉRANT que le Collège doit conclure un contrat de crédit variable en lien avec les exigences du MÉS, qui pour l'année 2020-2021, représente la somme de 12 195 000\$;

CONSIDÉRANT l'obligation de mettre à jour les signataires au contrat;

Il est proposé par : Mme Johanne Allaire

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Olivier Simard, et la directrice des services financiers et des ressources matérielles, Mme Isabelle Legault, à signer le contrat de crédit variable en lien avec les exigences du MÉS.

CA20/21-353.6/
POINTS
D'INFORMATION

6. Points d'information

(d) **6.1 Frais sessionnels – hiver 2021**

La directrice des études dépose à titre informatif les frais sessionnels de l'hiver 2021.

(d) **6.2 Bilan de sécurité du réseau informatique du Collège**

Le directeur des technologies de l'information présente le bilan de sécurité du réseau informatique du Collège.

6.3 Présentation de la démarche de la planification stratégique

Le bureau de la planification institutionnelle et de l'innovation présente la démarche de la planification stratégique.

Un point de suivi sera ajouté lors de la prochaine assemblée afin de tenir les membres informés de l'évolution de ce dossier.

(d) **6.4 Colloque annuel AQPC 2022**

Le directeur général présente le dossier de candidature préparé par Tourisme Laval pour la tenue du Colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) 2022. Une lettre d'intérêt est également déposée démontrant la volonté du Collège à accueillir ce colloque à Laval en 2022, cette initiative étant le fruit d'une étroite collaboration avec les partenaires de Tourisme Laval.

CA20/21-353.7/
CORRESPONDANCE
ET
COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

(d) 7.1 2020-11-24 : Correspondance de la direction générale des affaires collégiales précisant l'application de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2019 (autorisant prélèvements par certains professionnels et étudiants en dernière année d'étude) dans les établissements du RSSS. Une liste des programmes d'études concernés est présentée. Les dirigeants des établissements sont invités à partager ces informations avec les étudiants du Collège.

(d) 7.2 2020-12-08 : Correspondance du Président-directeur général de la Fédération des cégeps, Bernard Tremblay, adressée à la ministre McCann afin de l'informer de l'adoption d'une résolution adoptée à l'unanimité par les 48 directions générales des cégeps faisant état de leur volonté commune à identifier et mettre en œuvre les mesures qui permettront d'assurer la poursuite du développement du réseau collégial (offre de formation collégiale).

- (d) 7.3 2020-12-04 : Lettre d'intérêt du directeur général du Collège adressée à l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) appuyant la candidature de la ville de Laval pour la tenue du colloque en 2022.
- (d) 7.4 2020-12-10 : Correspondance de la ministre McCann adressée aux présidentes et présidents des conseils d'administration des cégeps annonçant l'approbation des modifications aux règles budgétaires de fonctionnement pour l'année 2020-2021, qui prévoient notamment les modalités de la mesure sur le développement de créneaux d'expertise (12M\$).

CA20/21-353.8/
VARIA

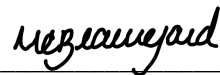
8. Varia

Sans objet.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Christiane Pichette
Présidente



Marie-Eve Beauregard
Secrétaire
